

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du **6 septembre 2022** à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Madame: Nancy Picard
Messieurs : Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Daniel Laflèche

La mairesse Pamela B. Steen, les conseiller(e)s Nancy Picard, Mathieu Laliberté et Gilbert Ferland sont présents en visioconférence.

Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière est présente.
Guylaine Simard, réceptionniste-greffière adjointe est présente.

Deux personnes dans la salle.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 6 septembre 2022**
- 3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2022**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
 - 4.3 Rapport greffière-trésorière
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Archéologie autochtone - Activité publique
 - 5.2 Servitude de conservation – Assiette exclusion
 - 5.3 Futur parc Chutes-Burroughs – Projet stationnement
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport de la mairesse
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement - Régie des déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique Incendie/Ambulance
 - 6.6 Rapport du comité MADA / Famille
 - 6.7 Rapport comité Parc
 - 6.7.1 Mise en valeur centrale – Offre de services
 - 6.8 Rapport comité loisirs /culture
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir Secrétaire-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 Déneigement – Soumissions
 - 8.2 Demande exclusion – Facture MRC
 - 8.3 MMQ- Renouvellement assurance
 - 8.4 Travaux d'émondage – Offres de services
 - 8.5 ING BI Inc. – Rapport et facture
 - 8.6 Equi justice – Facture et rapport annuel
 - 8.7 Camp Massawippi – Demande aide financière

8.8 Congrès FQM – Inscriptions

9. Avis de motion

10. Adoption de règlement

11. Divers

12. Période de questions

13. Clôture et levée de la séance

Rés. 2022-09-168

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour du **6 septembre** 2022, tel quel en ajoutant les points :

4.2.3 Couillard construction – Facture surcharge carburant camionneur en vrac

11.1 Hydro Québec – Barrage Burroughs

ADOPTÉ POUR 6

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AOÛT 2022

Rés. 2022-09-169

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' adopter le du procès-verbal du mois du **1er août**, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 6

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1408 d'un montant 444,10 \$, avant taxes, représentant 8 heures de services d'inspection municipale et de 22 kilomètres de frais de déplacements réalisées en juillet 2022;

Rés. 2022-09-170

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1408 d'un montant total de 510,61 \$ pour services d'inspection municipale rendus en juillet 2022.

ADOPTÉ POUR 6

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante. L'inspecteur en voirie sera en vacances du 6 au 15 septembre inclusivement.

4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie ne dépose pas de délégation de pouvoir pour le mois d'août 2022.

4.2.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de septembre 2022.

Grader

3 000. \$

Rés. 2022-09-171

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 6

**4.2.3 COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE – FACTURE
SURCHARGE DE CARBURANT CAMIONNEURS EN VRAC**

CONSIDÉRANT QUE Couillard construction Limitée dépose la facture no 105604, d'un montant de 3 897,97\$, en raison de la surcharge carburant réclamée par les camionneurs artisans dans le cadre de l'appel d'offres 2022-02 ;

CONSIDÉRANT QUE cette réclamation de surcharge des camionneurs artisans est admissible en regard de la section VI-
CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES du devis de
l'appel d'offres 2022-02 ;

Rés. 2022-09-172

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture no 105604, d'un montant de total 4 897,97 \$, taxes incluses, à Couillard construction Limitée.

ADOPTÉ POUR 6

4.3 GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – RAPPORT

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, fait son rapport mensuel.

5. CORRESPONDANCE

5.1 ARCHÉOLOGIE AUTOCHTONE - ACTIVITÉ PUBLIQUE

La chargée de projet du parc, Mme Fernanda Donega, dépose un rapport sur les travaux de fouille archéologique qui se sont déroulés du 17 au 20 août incluant l'activité d'archéologie publique.

5.2 SERVITUDE DE CONSERVATION – ASSIETTE D'EXCLUSION

Les membres du conseil sont informés du développement des discussions concernant l'assiette d'exclusion du projet d'entente et de servitude personnelles de conservation en collaboration avec l'organisme Fondation Massawippi. Discussion est faite autour de l'extrait graphique est déposé.

**5.3 FUTUR PARC CHUTES-BURROUGHS – PROJET
STATIONNEMENT**

Discussion est faite sur le sujet et les options proposées.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Pamela B. Steen n'a rien à signaler.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard n'a rien à signaler.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE ET AMBULANCE

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport concernant le service incendie. Le conseiller Mathieu Laliberté n'a rien à signaler concernant le service ambulancier.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche n'a rien à signaler.

6.7.1 MISE EN VALEUR CENTRALE

CONSIDÉRANT QUE la firme la Camaraderie-design INC dépose en date du 29 août 2022 une offre de services, d'un montant de 7675,00 \$, taxes non incluses, pour l'élaboration d'un préconcept visant la mise en valeur culturelle de l'ancienne centrale qui inclue visite des lieux, la direction de création, le design et la gestion de projet et production d'un document de présentation ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente culturelle avec la MRC de Coaticook l'implication financière des partenaires est répartie comme suit :

- MCC : 50 %
- Municipal : 46 %
- MRC : 4 %

Rés. 2022-09-173

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU**

Rock Simard
Nancy Picard

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme la Camaraderie-design INC déposé le 29 août 2022 d'un montant total de 8 824,33 \$.

ADOPTÉ POUR 6

6.8 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/CULTURE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Municipalité de Stanstead-Est

La secrétaire-trésorière présente au conseil municipal les dépenses effectuées en août 2022 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Éric Leroux entretien ménager (août)	123,75 \$
Les marchés Tradition	28,65 \$
Guylaine Simard (Frais de déplacements loisirs)	100,80 \$
Fernanda Donega (Frais de déplacements parc)	177,92 \$
Progrès de Coaticook (Avis public – Appel d’offres)	214,54 \$
MRC de Coaticook	130,00 \$

Rés. 2022-09-174

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D’ approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 6

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en août 2022, d’un montant total de 35 304,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en septembre 2022, d’un montant total de 76 838,23 \$;

Rés. 2022-09-175

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D’ approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 6

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 DÉNEIGEMENT – SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 31 août 2022 à 11H05 en présence de Claudine Tremblay, greffière-trésorière, Guylaine Simard, greffière-réceptionniste adjointe, et Fernanda Donega, agente de projet ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour le circuit no.1 est la suivante;

Jean Paul Roy

Montant de 4 575,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l’année 2022-2023,
Montant de 4 775,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l’année 2023-2024,
Montant de 4 980,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l’année 2024-2025,
Pour un montant total avant taxes de **414 710,20 \$ pour les trois années.**

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour le circuit no.2 est la suivante;

Déneigement Léo & Yves Therrien Inc.

Municipalité de Stanstead-Est

Montant de 3 930,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l'année 2022-2023,
Montant de 4 130,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l'année 2023-2024,
Montant de 4 330,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l'année 2024-2025,
Pour un montant total avant taxes de **419 897,10 \$ pour les trois années.**

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour le circuit no.3 est la suivante;

Entreprise P.S. Roy Inc.

Montant de 4 700,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l'année 2022-2023,
Montant de 4 840,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l'année 2023-2024,
Montant de 4 995,00 \$/ km, avant taxes applicables pour l'année 2024-2025,
Pour un montant total avant taxes de **387 357,75 \$ pour les trois années.**

CONSIDÉRANT QUE le prix pour les services de déneigement des chemins d'hiver tel que déposé en soumission a augmenté de manière substantielle, soit :
De 66 % pour le circuit 1
De 41 % pour le circuit 2
De 67 % pour le circuit 3

CONSIDÉRANT QUE toutes 3 soumissions reçues pour les trois circuits sont conformes et valides pour 60 jours à partir du dépôt soit jusqu'au 30 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a qu'un seul soumissionnaire par circuit et que dans ces circonstances, la loi permet de rencontrer l'entrepreneur et de négocier le prix du service ;

Rés. 2022-09-176

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE mandater la directrice générale, la mairesse et un membre du comité des chemins de négocier le prix du service de déneigement pour chaque circuit selon les attentes émises par le conseil ;

QUE si l'entente obtenue par les personnes mandatées est à la satisfaction du conseil, d'autoriser la mairesse et la greffière-trésorière à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 6

8.2 DEMANDE EXCLUSION – FACTURE MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook dépose la facture 202200429 d'un montant total de 3 159,98 \$ pour 75,25 heures de services urbanisme rendus dans le cadre d'une demande d'exclusion à la CPTAQ ;

Rés. 2022-09-177

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer à la MRC de Coaticook la facture 202200429 d'un montant total de 3 159,98 \$, pour services rendus.

ADOPTÉ POUR 6

8.3 MMQ - RENOUVELLEMENT ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son contrat d'assurance pour la période incluse entre le 7 octobre 2022 et le 7 octobre 2023 ;

Rés. 2022-09-178	CONSIDÉRANT QUE	la MMQ dépose une offre de renouvellement pour un montant de 5 875.00 \$, avant taxes ;
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil a pris connaissance de ce document ;
	IL EST PROPOSÉ PAR	Jean-Marie Lefebvre
	APPUYÉ PAR ET RÉSOLU	Daniel Lalfèche
	DE	renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, la MMQ, pour la période incluse entre le 7 octobre 2022 et le 7 octobre 2023, pour le montant total de 6 402,66 \$, TPA incluse.

ADOPTÉ POUR 6

8.4 TRAVAUX D'ÉMONDAGE – OFFRES DE SERVICES

Rés. 2022-09-179	CONSIDÉRANT QUE	l'inspecteur en voirie informe le conseil de la programmation des travaux d'émondage ; Chemin Boynton sur 9 km Chemin Dustin sur environ 4.5 km Chemin Brown's Hill sur environ 2 km Chemin Colline Merrill sur environ 1,1 km Chemin Hartley sur environ 2,3 km Chemin Murphy sur environ 1,09 km ;
	CONSIDÉRANT QUE	le budget 2022 est d'environ 55 heures de travaux à raison d'environ 3,5 heures /km ;
	CONSIDÉRANT QUE	Entreprise Ghislain Lafaille dépose une offre de service pour des services d'émondage à 140 \$/h;
	CONSIDÉRANT QUE	Ferme Régifer Inc. dépose une offre de service pour des services d'émondage à 120 \$ /h ;
	CONSIDÉRANT QUE	les services d'émondage offerts par les deux entrepreneurs sont différents, complémentaires et non concurrentiels ;
Rés. 2022-09-179	IL EST PROPOSÉ	Rock Simard
	APPUYÉ PAR ET RÉSOLU	Daniel Lalfèche
	D'	engager Entreprise Ghislain Lafaille pour des services d'émondage pour les chemins de Boynton, Dustin, de Brown's Hill et Colline Merrill pour une distance d'environ 16,5 km ;
	D'	engager Ferme Régifer Inc. pour des services d'émondage pour les chemins Hartley et Murphy pour une distance d'environ 3,3 km.

ADOPTÉ POUR 6

8.5 ING BL – RAPPORT ET FRAIS

CONSIDÉRANT QUE	la firme d'ingénieur ING. BL Inc. dépose les plans, emplacement et recommandations du futur belvédère prévu sur l'assiette municipale du futur parc des Chutes -Burroughs ;
CONSIDÉRANT QUE	la firme d'ingénieur ING. BL Inc. dépose la facture no. L1338-879-1, d'un montant de 3 550,00 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des documents et désire aller de l'avant dans ce projet ;

Rés. 2022-09-180

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

DE payer la facture no. L1338-879-1, d'un montant total de 4 081,61 \$, taxes incluses à ING BL Inc. pour services rendus ;

ADOPTÉE POUR 6

8.6 EQUI JUSTICE – FACTURE ET RAPPORT ANNUEL

CONSIDÉRANT QU' Equi Justice Estrie, unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook, dépose la facture 546, d'un montant total de 132.00 \$, représentant la participation municipale 2023 pour le maintien de ce service ;

Rés. 2022-09-181

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE payer la facture 546, d'un montant total de 132.00 \$, à Equi Justice Estrie représentant notre participation municipale pour l'année 2023,

ADOPTÉ POUR 6

8.7 CAMP MASSAWIPPI – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Camp Massawippi dépose une demande d'appui financier pour le maintien de ses services adaptés aux personnes et familles ayant des besoins particuliers;

Rés. 2022-09-182

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

DE faire un don non récurrent de 500. \$ à Camp Massawippi pour les soutenir dans leur mission.

ADOPTÉ POUR 6

8.8 CONGRÈS FQM – INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions pour le Congrès 2023 de la FQM qui se déroulera du 22 au 24 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal, sont présentement en cours ;

Rés. 2022-09-183

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' inscrire la mairesse et un élu(e);

QUE leur frais de déplacements, de repas et d'hébergement (s'il y a lieu) seront remboursés par la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 6

9. AVIS DE MOTION
10. RÈGLEMENT
11. DIVERS

11.1 HYDRO QUÉBEC

Discussion est faite à ce sujet. Il est convenu de reporter le point à la séance de conseil d'octobre.

12. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-09-184

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche

DE lever la séance, il est 22h10.

ADOPTÉ POUR 6

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse